

NON au projet de loi 124
Sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Ce mémoire s'adresse à :

Mme Denise Lamontagne

1035, rue des Parlementaires
édifice Pamphile-leMay, 3^e étage
Québec (Québec)

G1A 1A3

Martine Paré

17 novembre 2005



*Maman d'un garçon en CPE,
Maman d'un garçon qui entrera au CPE en septembre 2006,
Présidente du CA du CPE Les contes de fée.*

Je suis contre le projet de loi 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Je désire vous faire part du manque de vision du projet de loi.

NON au démantèlement de la structure des Centres de la petite enfance.

L'organisation actuelle des CPE aide à la détection, à la prévention et à l'application de mesures correctives lorsque nos tout-petits ont des problèmes d'apprentissage, de motricité, de langage, de confiance en soi, etc.

Mon fils a eu un de ces problèmes. Le CPE a aidé à la détection du problème et à la recherche d'informations. Il m'a supportée tout le long de la démarche. Des actions ont été entreprises avec le groupe de mon fils et à la maison.

La nouvelle structure proposée, mise en place pour du gardiennage avec des horaires atypiques, pourra-t-elle faire le même travail, pour un autre enfant ?

Qui va bâtir et veiller à conserver un réseau fonctionnel de ressources spécialisées si les gens ne sont plus incités à se coordonner, s'il n'y a plus de noyau autour de la petite enfance ?

Qui va accepter des enfants à besoins particuliers si le support éducatif n'est pas fourni avec la responsabilité du service de garde. Qui va continuer à bâtir et veiller à conserver un réseau fonctionnel de ressources spécialisées et disponibles pour nos tout-petits ?

Considérant qu'aucune garantie de qualité ni de lien parents-bureaux coordonnateurs n'est prévue par la nouvelle loi ;

Considérant que les bureaux coordonnateurs ne pourront répondre aux besoins de ressources spécialisées des RSG ;

Considérant que le risque de la transition est trop élevé pour les installations ;

Considérant que la transition sera chère pour les contribuables ;

Je propose que le projet de loi 124 ne soit pas adopté par
l'Assemblée Nationale


Martine Paré, 17 novembre 2005